

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

-

Notification de cessation d'activité d'exploiter

MAISON JOHANES BOUBEE
Route d'Audrieu
14400 BAYEUX

Move Forward with Confidence



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	2
I. CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE	2
II. IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT	3
III. SITUATION ET HISTORIQUE DU SITE.....	4
1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	4
2. DONNEES HISTORIQUES DU SITE	8
IV. ACTIVITES DU SITE CONCERNEES PAR LA CESSATION D'ACTIVITE	8
V. AUTRES ACTIVITES DU SITE	14
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	15
3. SYNTHESE DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES LOCALES ..	18
4. ANALYSE DU SITE APRES LA CESSATION DES ACTIVITES	20
I. INVENTAIRE DES ACTIVITES ET DES ELEMENTS POUVANT PRESENTER UN RISQUE OU UNE POLLUTION.....	20
II. MESURES PRISES OU PREVUES POUR L'EVACUATION OU L'ELIMINATION DES PRODUITS DANGEREUX, DES DECHETS ET DES INSTALLATIONS	22
III. MESURES PRISES OU PREVUES QUANT AUX INTERDICTIONS OU LIMITATIONS D'ACCES AU SITE	29
IV. MESURES PRISES OU PREVUES POUR SUPPRIMER LES RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION.....	30
V. LES MESURES PRISES OU PREVUES POUR LA SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR SON ENVIRONNEMENT	31
5. CONCLUSION	34

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site, extrait de la carte IGN – échelle modifiée (source : Infoterre)	5
Figure 2 : Localisation du site, voisinage - sans échelle (source : Géoportail)	5
Figure 3 : Vue aérienne du site - sans échelle (source : Géoportail).....	5
Figure 4 : Plan masse du site	7
Figure 5 : Schéma de vie « Fabrication des sirops »	12
Figure 6 : Schéma de vie « Fabrication des spiritueux »	12
Figure 7 :Schéma de vie « groupe bidons »	13
Figure 8 : Schéma de vie « groupe verres »	13
Figure 9 : Localisation des sources potentielles ou avérées de pollution sur le site de PRODIS – échelle modifiée (situation approximative).....	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Parcelles cadastrales.....	4
Tableau 2 : Bilan de classement (tel que repris dans l'arrêté du 8 Juillet 2002).....	8
Tableau 3 : Bilan de classement (tel que repris le dossier de porter à connaissance établi en 2013).....	10
Tableau 4 : Coupe géologique du sondage 01191X0276/T2 à proximité du site (source : Infoterre)	18
Tableau 5 : Sources potentielles ou avérées de pollution	20
Tableau 6 : Caractéristiques des compresseurs du site	22
Tableau 7 : Caractéristiques des groupes froids du site	23
Tableau 8 : Caractéristiques des postes de charge de batteries du site	25
Tableau 9 : Bouteilles de gaz stockées sur le site	26
Tableau 10 : Principaux déchets générés par le site	27
Tableau 11 : Mode de traitement des déchets du site	27
Tableau 12 : Programme d'investigations proposées	32

Ce rapport comprend 37 pages, 9 figures et 12 tableaux.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Notification de la cessation d'activité

Ce dossier est réalisé par :

Pour le site :

MAISON JOHANES BOUBEE

Route d'Audrieu
14400 BAYEUX

En collaboration avec le :

Service Maîtrise des Risques HSE du BUREAU VERITAS :

Technoparc des Bocquets
110, allée R. Lemasson
76235 BOIS GUILLAUME
Tél : 02.35.59.46.00
Fax : 02.35.59.46.46

N° affaire	6275637		
Version rapport	0	1	2
Date rapport	07/10/2015	12/10/2015	137/10/2015
Rédacteur	Gaëlle PERTRIZEARD	Gaëlle PERTRIZEARD	Gaëlle PERTRIZEARD

1. INTRODUCTION

I. CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE

La société MAISON JOHANES BOUBEE exploite un site de fabrication d'alcools et de sirops, situé route d'Audrieu à Bayeux. Ce site est classé à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le site dispose d'un arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2002. Deux arrêtés complémentaires ont été établis :

- ✓ Arrêté Préfectoral complémentaire du 01 juin 2010 portant sur la modification temporaire des valeurs limites de rejet des effluents aqueux,
- ✓ Arrêté Préfectoral de mis à jour du classement du 18 novembre 2011.

MAISON JOHANES BOUBEE envisage de déménager ses activités sur son site localisé Route de Tilly à Bayeux d'ici fin 2015.

Dans ce contexte, MAISON JOHANES BOUBEE doit remettre au Préfet un mémoire de cessation d'activité au titre du Code de l'Environnement. Les dispositions s'appliquant à la cessation d'activité des installations classées soumises à autorisation sont reprises dans les articles R 512-39 et suivants du code de l'environnement.

Le présent document constitue la notification de cessation d'activité des installations et des mesures prises ou prévues pour assurer la protection de l'environnement lors de l'arrêt de son activité sur le terrain sis Route d'Audrieu à Bayeux.

Ce mémoire est réalisé conformément aux articles R 512-39-1 à R 512-39-4 du Code de l'environnement, partie réglementaire, pour les sites ICPE soumis à autorisation.

II. IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Raison sociale : MAISON JOHANES BOUBEE

Adresse du site : Route d'Audrieu,
14400 BAYEUX

Signataire du dossier : Monsieur Pierre-Jean LAME, Directeur du site

N° SIRET : 775 583 248 00080

Code APE : 513 J

Forme juridique : SAS

Affaire suivie par : Monsieur Jérôme MALOISEL, Chef de Projet

III. SITUATION ET HISTORIQUE DU SITE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site MAISON JOHANES BOUBEE est implanté sur la commune de Bayeux, Route d'Audrieu. Les coordonnées LAMBERT II du site sont les suivantes :

- ✓ X = 379 847 m ;
- ✓ Y = 2 478 336 m ;
- ✓ Altitude : Z ~55 m NGF.

Le site est localisé sur les parcelles cadastrales suivantes :

Section	Parcelles	Surface du site
AR	84	1 481 m ²
AR	38	4 931 m ²
Total		6 412 m ²

Tableau 1 : Parcelles cadastrales

Le site MAISON JOHANES BOUBEE, Route d'Audrieu à Bayeux est bordé :

- ✓ A l'Est : par la route d'Audrieu et par une entreprise spécialisée dans les plats préparés ainsi que par une entreprise d'usinage de pièces mécaniques ;
- ✓ A l'Ouest : par la rue Armand Busquet, par une entreprise spécialisée dans la tôlerie d'électronique, par une entreprise de distribution de fioul (BOLLORE Energie), par un transformateur EDF, par une aire de type parking, une entreprise de collecte de déchets et une ancien entreprise de maçonnerie ;
- ✓ Au Nord : par une entreprise agroalimentaire et par la rue de la Résistance ;
- ✓ Au Sud : par une entreprise de fabrication de béton.

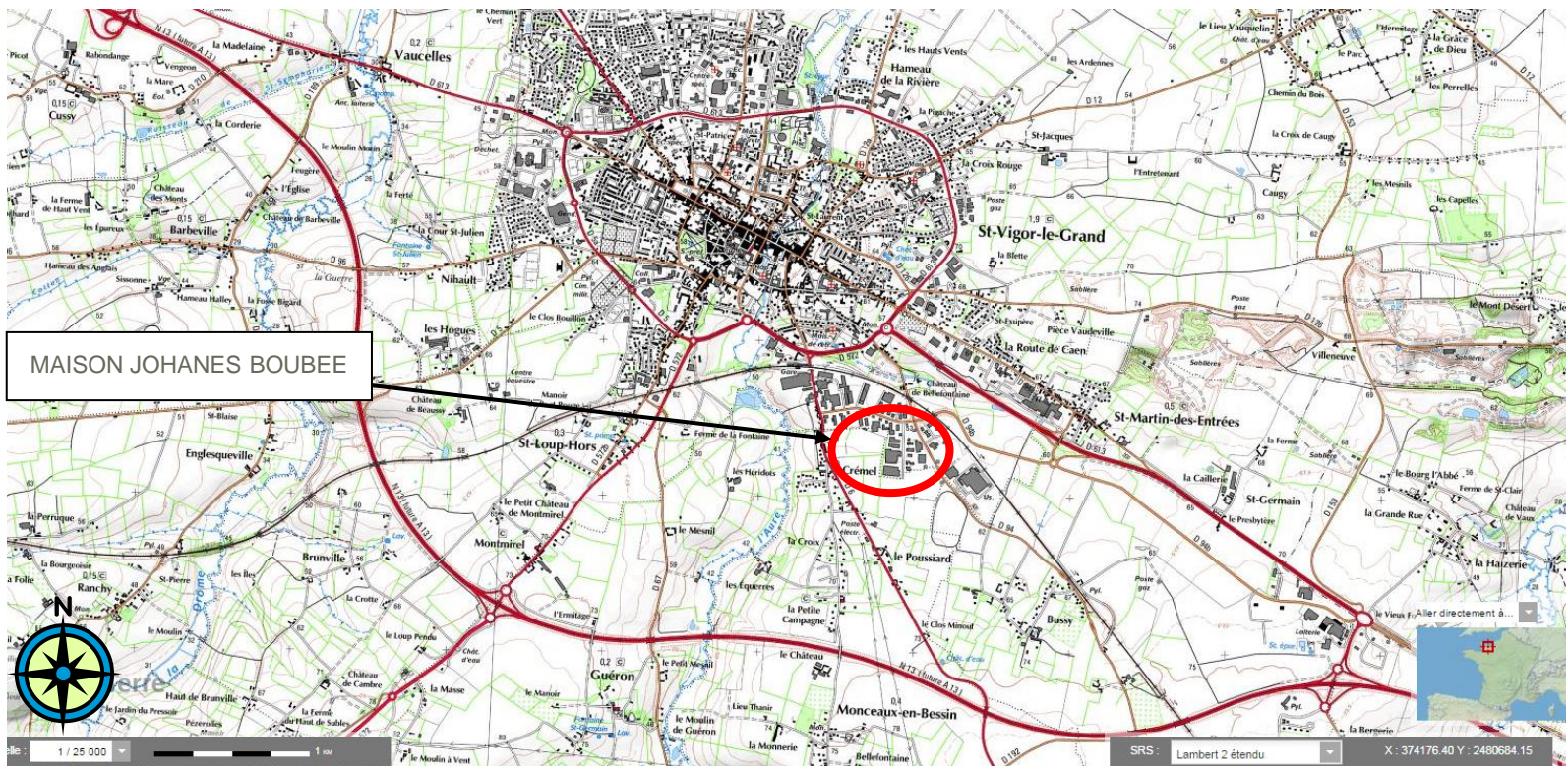


Figure 1 : Localisation du site, extrait de la carte IGN – échelle modifiée (source : Infoterre)

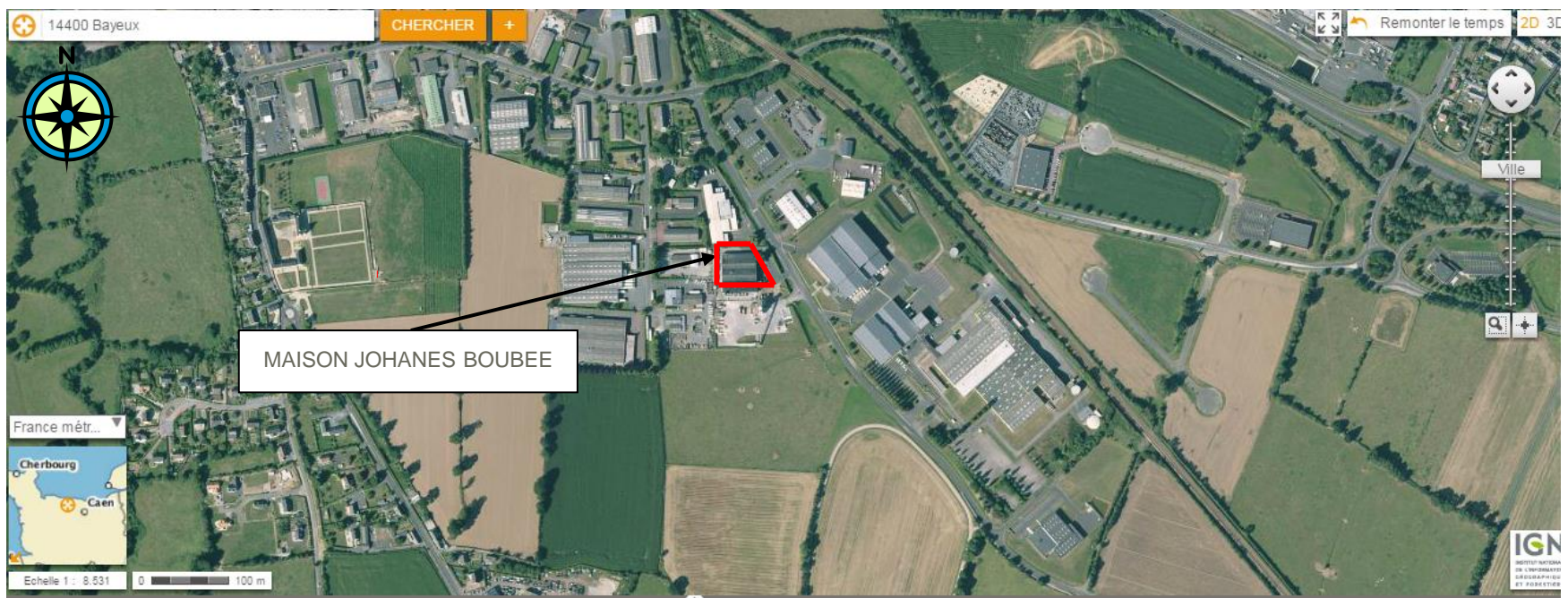


Figure 2 : Localisation du site, voisinage - sans échelle (source : Géoportail)



Figure 3 : Vue aérienne du site - sans échelle (source : Géoportail)

La siroperie route d'Audrieu est située en bordure d'agglomération, dans une zone à vocation industrielle.

La surface du site MAISON JOHANES BOUBEE Route d'Audrieu représente 6 412 m². L'usine de fabrication et conditionnement de sirop est composée d'un bâtiment principal de 2 565 m² divisé en plusieurs zones et/ou ateliers :

- ✓ Le hall d'entrée / salle de pause ;
- ✓ Les bureaux ;
- ✓ Le laboratoire ;
- ✓ Les sanitaires et vestiaires ;
- ✓ Le local stockage de produits dangereux ;
- ✓ Le local traitement de l'eau ;
- ✓ La chaufferie;
- ✓ La zone de stockage de produits finis ;
- ✓ La zone de stockage de matières premières ;
- ✓ La zone de production ;
- ✓ La salle de charge des batteries des chariots.

Les dalles béton du bâtiment sont en bon état visuel apparent. Signalons également qu'à de nombreux endroits où des produits chimiques sont utilisés, du carrelage superpose la dalle béton.

A l'extérieur se trouve :

- ✓ Un bassin de prétraitement des eaux résiduaires ;
- ✓ La zone de stockage de matières premières en cuves inox et silos ;
- ✓ Les bennes de stockage des déchets (2 bennes) ;
- ✓ Le stockage de bouteilles de gaz propane pour les chariots ;
- ✓ Le parking à l'entrée du site.

Les voies extérieures de circulation autour du bâtiment principal et le parking sont bitumés, et une dalle béton est présente. Le bitume est en bon état visuel apparent.

Une zone au Sud-Est du site est en espaces verts. Aucune activité n'y est exercée.

Le site est entièrement clôturé et fermé en dehors des heures d'ouverture.

Ces zones sont reprises sur le plan masse du site reporté page suivante.

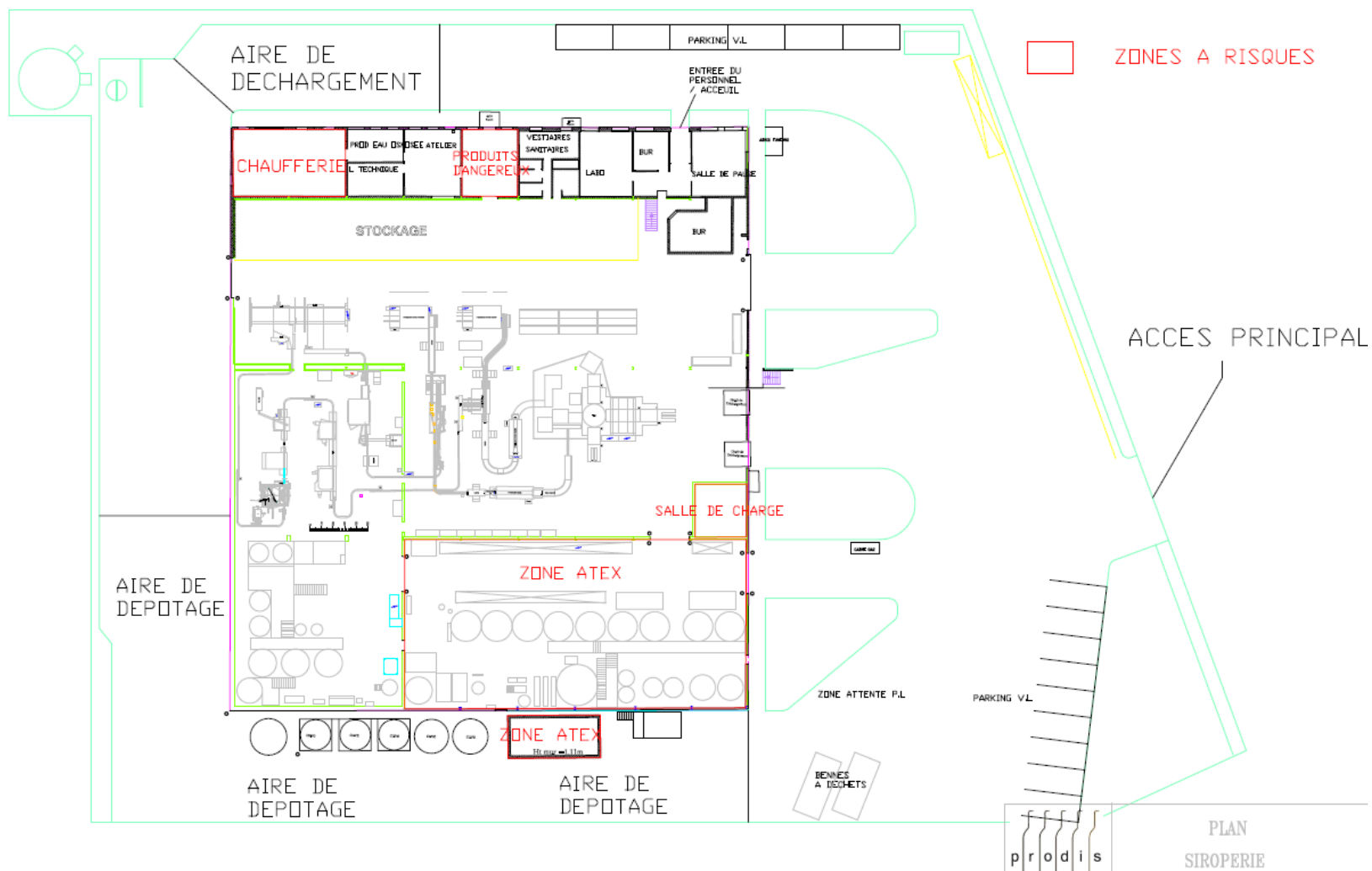


Figure 4 : Plan masse du site

2. DONNEES HISTORIQUES DU SITE

Les données disponibles (cf. rapport d'étude historique et documentaire, de vulnérabilité des milieux, établi par Bureau Veritas en octobre 2015 sous la référence CB404/6275854 V0) indiquent :

- ✓ que la construction de la première partie du bâtiment a été faite entre 1972 et 1978 ;
- ✓ qu'une extension a été réalisée en 1995 ;
- ✓ que MAISON JOHANES BOUBEE est locataire du bâtiment depuis 1984. Le propriétaire du site est la société ROUGIER et fils (entreprise de travaux) ;
- ✓ que le bâtiment aurait été exploité avant MAISON JOHANES BOUBEE par une métallerie. Aucune donnée sur la métallerie n'est disponible auprès des sources consultées ;
- ✓ que les activités exercées par MAISON JOHANES BOUBEE sont restées les mêmes depuis son implantation en 1984 et sont décrites plus précisément ci-après.

IV. ACTIVITES DU SITE CONCERNEES PAR LA CESSATION D'ACTIVITE

La cessation d'activités concerne toutes les installations ICPE présentes sur le site et reprises dans l'arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2002 dans lequel est précisé le bilan de classement du site (à la date de publication de l'arrêté) :

N° Rubrique	Désignation	Régime	Activité correspondante exercée dans l'établissement
2253-1	Préparation et conditionnement de boissons	A	La capacité de production étant de 1 200 000 l/jour
2255-3	Stockage d'alcools de bouche d'origine agricole dont le titre alcoométrique est supérieur à 40%	D	La quantité de produit susceptible d'être présente est de 195 m ³
2920-2b	Installations de réfrigération et de compression utilisant des fluides non toxiques	D	La puissance absorbée étant de 76,5 kW
2925	Ateliers de charge d'accumulateur	D	La puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant de 12,7 kW

Tableau 2 : Bilan de classement (tel que repris dans l'arrêté du 8 Juillet 2002)

En 2013, dans le cadre d'un projet de construction de station d'épuration devant traiter les eaux résiduaires du site route d'Audrieu sur son site Route de Tilly, MAISON JOHANES BOUBEE a réalisé un dossier de porter à connaissance, actualisant le classement ICPE du site de la Route d'Audrieu.

Ce bilan est repris ci-après (issu du rapport référencé BUREAU VERITAS – PRODIS- route d'Audrieu – N°6056815-2/1-3P3PO7S – HLa - Révision 0 – Juillet 2013)

Désignation de l'activité	Numéro de rubrique	Valeurs des paramètres de classement	Régime
Préparation et conditionnement de boissons	2253-1	Fabrication de sirops et de boissons spiritueuses Capacité de production maximale= 1 200 000 l/jour	Autorisation
Stockage d'alcools de bouche d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs	2255-3	Stockage de boissons spiritueuses (pastis, spiritueux et rhum) Quantité stockée = 195 m ³	Déclaration
Emploi de gaz à effet de serre fluorés	1185-1	Volume de fluides frigorigènes = 13,5 L	Non classé
Emploi et stockage d'oxygène	1220	1 bouteille de 1 m ³ (masse volumique de l'oxygène de 1,429 kg/m ³ en phase gazeuse) Quantité totale maximale stockée = 1,4 kg	Non classé
Stockage de gaz inflammables liquéfiés	1412	18 bouteilles de propane de 6,5 m ³ (masse volumique de 1,85 kg/m ³ en phase gazeuse) Quantité totale maximale stockée = 216,5 kg	Non classé
Stockage ou emploi d'hydrogène	1416	2 bouteilles de 8,8 m ³ (masse volumique de 0,085 kg/m ³ en phase gazeuse) Quantité totale maximale stockée = 1,5 kg	Non classé
Stockage ou emploi d'hydrogène	1418	1 bouteille de 1 m ³ (masse volumique de d'hydrogène de 1,17 kg/m ³ en phase gazeuse) Quantité totale maximale stockée = 1,2 kg	Non classé
Dépôt de papiers, cartons	1530	Volume de cartons = 200 m ³	Non classé
Stockage de polymères	2663-2	Volume de plastiques (étiquettes) = 10 m ³	Non classé
Installations de combustion fonctionnant exclusivement au gaz naturel	2910-A	1 chaudière gaz Puissance thermique= 1,5 MW	Non classé
Atelier de charge d'accumulateur	2925	Puissance maximale de courant continu = 11,7 kW	Non classé

Tableau 3 : Bilan de classement (tel que repris le dossier de porter à connaissance établi en 2013)

☞ La rubrique 2920-2 « installations de réfrigération n'utilisant pas des fluides inflammables ou toxiques (autres cas) » a été supprimée par le décret du 31 décembre 2010.

L'activité principale du site Route d'Audrieu est la fabrication et le conditionnement de spiritueux, pastis et de sirops. Les principales activités sont :

- ✓ Fabrication des sirops, pastis et autres spiritueux,
- ✓ pasteurisation,
- ✓ conditionnement,
- ✓ bouchage, surbouchage, étiquetage,
- ✓ mise en carton, palettisation, stockage.

Le site emploie 18 personnes (administration + production).

Les équipes de production travaillent du lundi 5h00 au vendredi 21h00 en continu et les équipes de nettoyage travaillent la nuit de 20h00 à 4h00.

Les différentes étapes de fabrication identifiées sur le site de la Route d'Audrieu sont :

- ✓ Stockage des matières premières à l'intérieur et à l'extérieur. Les stockages sont sur rétention. Certains stockages sont faits à température ambiante en cuves inox de 15000 à 30000 litres (matières premières aromatiques, silos à sucre sous forme de granulés, sucre liquide, alcool surfin, etc.) et d'autres sont réalisés dans des armoires réfrigérées (arômes et colorants à base d'alcools, jus de fruit en contenants de 5 à 1000 litres);
- ✓ Fabrication des spiritueux et pastis ;
- ✓ Nettoyage à l'aide de solutions alcaline et acide ;
- ✓ Fabrication des sirops dans des cuves en inox ;
- ✓ Pasteurisation (pour les sirops) : Flash pasteurisation de 105 à 115°C, conditionnement de 50 à 65°C ;
- ✓ Ligne de conditionnement ;
- ✓ Mise en cartons ;
- ✓ Stockage sur palettes bois.

Ces éléments sont repris sur les synoptiques des pages suivantes.

Figure 5 : Schéma de vie « Fabrication des sirops »

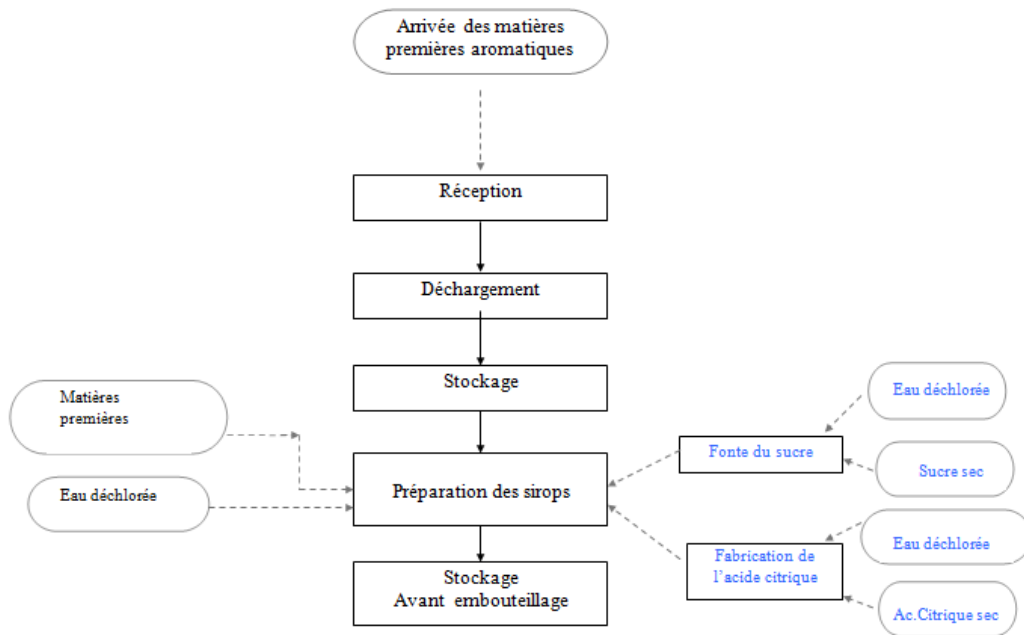


Figure 6 : Schéma de vie « Fabrication des spiritueux »

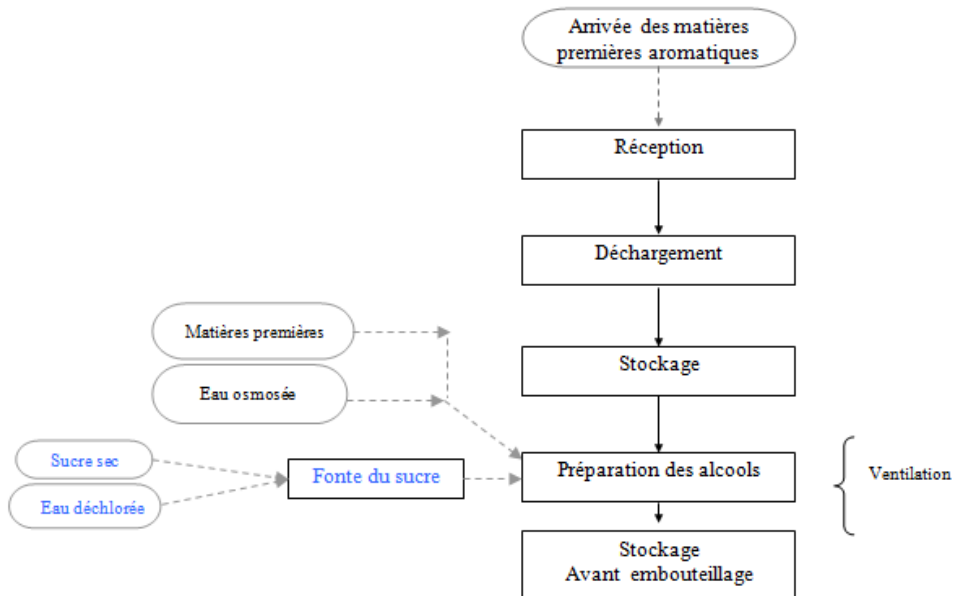


Figure 7 : Schéma de vie « groupe bidons »

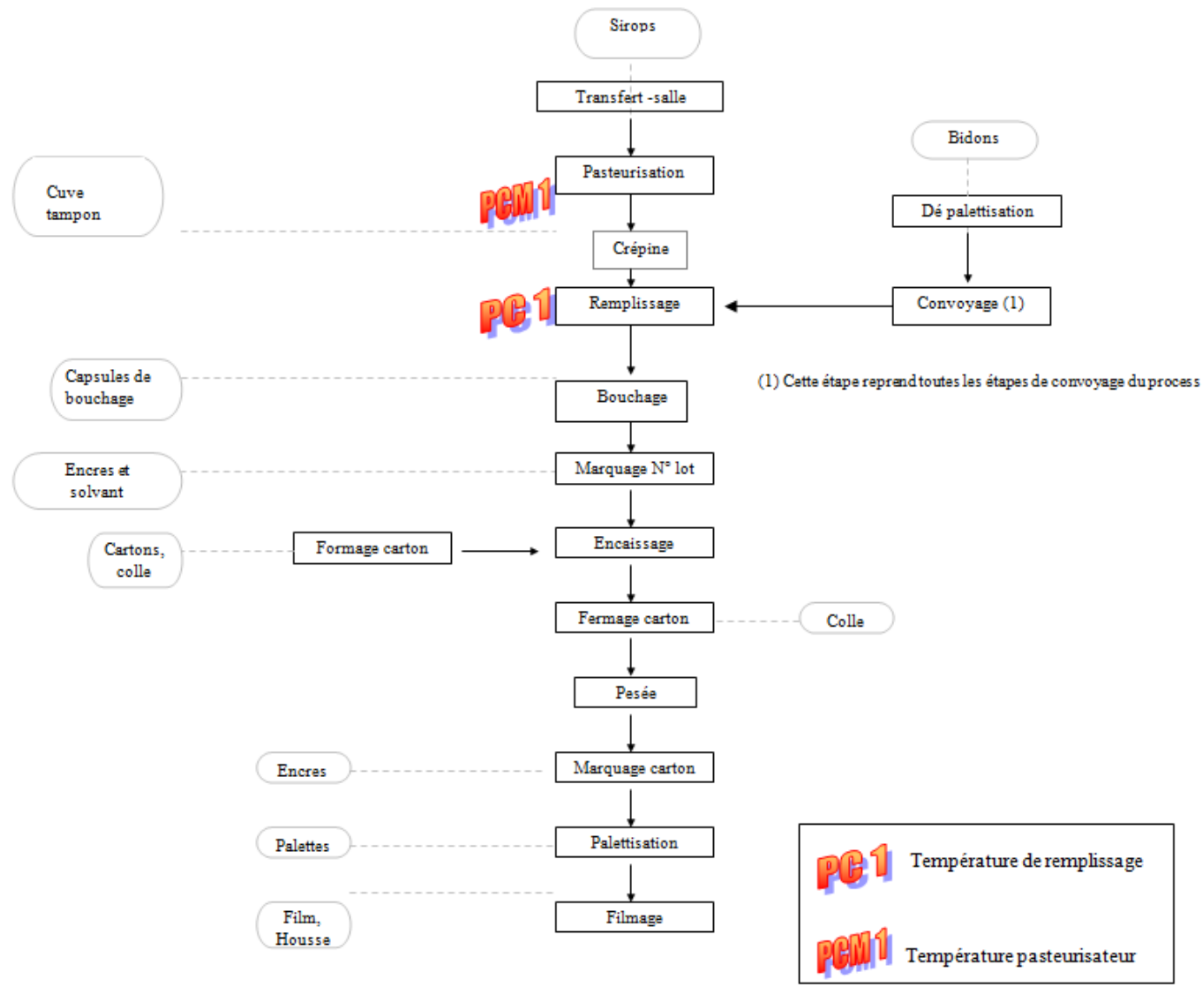
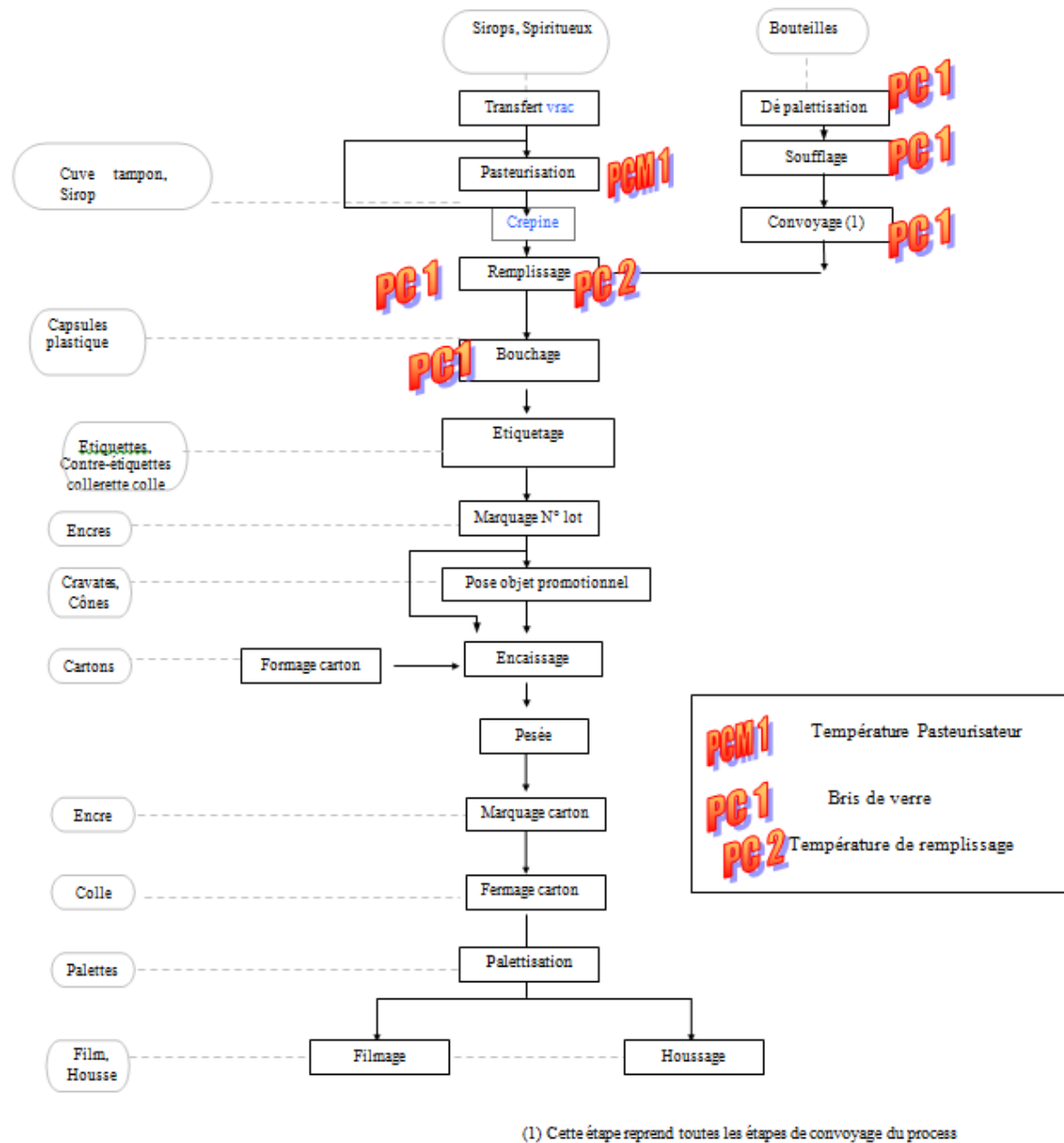


Figure 8 : Schéma de vie « groupe verres »



V. AUTRES ACTIVITES DU SITE

Mode de chauffage des locaux

Depuis l'exploitation par MAISON JOHANES BOUBEE, le site a toujours été chauffé au gaz. Il dispose d'une chaudière gaz de puissance thermique de 1500 kW destinée à la production d'eau chaude et au process. La chaufferie se situe dans un local annexé au bâtiment principal.

Alimentation électrique

Le site ne dispose pas de transformateur. Il est alimenté par un transformateur exploité par EDF.

Autres installations techniques

Le site ne dispose pas de groupe électrogène, ni d'installations de distribution de carburant. Des compresseurs d'air sont présents sur le site ainsi que des installations de réfrigération, comprimant des fluides non toxiques.

Gestion des eaux

Le site est alimenté par le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Bayeux. Deux compteurs sont présents sur le site (Route d'Audrieu et Route Armand Busquet). L'eau est utilisée pour les besoins de fabrication. Elle est :

- ✓ Adoucie pour les opérations de nettoyage,
- ✓ Osmosée pour la fabrication des alcools,
- ✓ Déchlorée pour la fabrication des sirops.

Les eaux usées issues du nettoyage des installations, des opérations de régénération (osmoseur, adoucisseur, déchlorateur) et de l'autolaveuse sont dirigées via un poste de relevage vers un bassin d'homogénéisation (contrôle hebdomadaire : DBO₅, DCO, MES, azote, phosphore, pH). Les eaux traitées sont envoyées par débordement vers le réseau municipal. Les boues sont pompées deux fois par an et envoyées en destruction vers un centre spécialisé et régulièrement autorisé.

Nota : Les premières eaux de rinçage trop chargées en sucre (environ 3 à 4 m³/semaine) sont envoyées vers une cuve de 18 m³ mise en place en 2009 et ensuite traitées dans la STEP du site de la Route de Tilly..

Les eaux vannes sont dirigées directement vers le réseau communal. Il n'y a pas de fosse septique sur le site.

Les eaux pluviales ruisselant sur le parking transitent par un séparateur hydrocarbures avant d'être rejetées dans le fossé situé le long de la route d'Audrieu. Les autres eaux pluviales (toitures) sont dirigées directement vers le fossé.

Activités annexes

- ✓ Salle de charge des chariots électriques ;
- ✓ Local de nettoyage (bac pour nettoyage de pièces...) ;
- ✓ Stockage des produits chimiques de nettoyage. Tous les produits non alimentaires sont sur rétention.

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les dispositions s'appliquant à la cessation d'activité des installations classées soumises à autorisation sont maintenant reprises dans les articles R 512-39 et suivant du code de l'environnement.

Article R. 512-39-1 du Code de l'environnement

(Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010, article 19 et Décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011, article 6 III)

I. Lorsqu'une installation classée soumise à autorisation est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci. Ce délai est porté à six mois dans le cas des installations visées à l'article R. 512-35. Il est donné récépissé sans frais de cette notification.

II. La notification prévue au I indique les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent, notamment :

- 1° L'évacuation des produits dangereux, et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, « la gestion des déchets » présents sur le site ;*
- 2° Des interdictions ou limitations d'accès au site ;*
- 3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;*
- 4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.*

III. En outre, l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R. 512-39-2 et R. 512-39-3.

Article R. 512-39-2 du Code de l'environnement

(Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010, article 19)

I. Lorsqu'une installation classée soumise à autorisation est mise à l'arrêt définitif, que des terrains susceptibles d'être affectés à nouvel usage sont libérés et que l'état dans lequel doit être remis le site n'est pas déterminé par l'arrêté d'autorisation, le ou les types d'usage à considérer sont déterminés conformément aux dispositions du présent article.

II. Au moment de la notification prévue au I de l'article R. 512-39-1, l'exploitant transmet au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain d'assiette de l'installation les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site ainsi que ses propositions sur le type d'usage futur du site qu'il envisage de considérer. Il transmet dans le même temps au préfet une copie de ses propositions.

En l'absence d'observations des personnes consultées dans un délai de trois mois à compter de la réception des propositions de l'exploitant, leur avis est réputé favorable.

L'exploitant informe le préfet et les personnes consultées d'un accord ou d'un désaccord sur le ou les types d'usage futur du site.

III. A défaut d'accord entre les personnes mentionnées au II et après expiration des délais prévus au IV et au V, l'usage retenu est un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation mise à l'arrêt.

IV. Dans les cas prévus au troisième alinéa de l'article L. 512-6-1, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent transmettre au préfet, à l'exploitant et au propriétaire du terrain, dans un délai de quatre mois à compter de la notification du désaccord mentionnée au troisième alinéa du II, un mémoire sur une éventuelle incompatibilité manifeste de l'usage prévu au III avec l'usage futur de la zone tel qu'il résulte des documents d'urbanisme. Le mémoire comprend également une ou plusieurs propositions de types d'usage pour le site.

V. Dans un délai de deux mois après réception du mémoire, ou de sa propre initiative dans un délai de deux mois à compter de la notification du désaccord prévue au troisième alinéa du II, et après avoir sollicité l'avis de l'exploitant et du propriétaire des terrains, le préfet se prononce sur l'éventuelle incompatibilité manifeste appréciée selon les critères mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 512-6-1. Il fixe le ou les types d'usage qui devront être pris en compte par l'exploitant pour déterminer les mesures de remise en état.

Article R. 512-39-3 du Code de l'environnement

(Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010, article 19)

" I. Lorsqu'une installation classée soumise à autorisation est mise à l'arrêt définitif, que l'arrêt libère des terrains susceptibles d'être affectés à nouvel usage et que le ou les types d'usage futur sont déterminés, après application, le cas échéant, des dispositions de l'article R. 512-39-2, l'exploitant transmet au préfet dans un délai fixé par ce dernier un mémoire précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 compte tenu du ou des types d'usage prévus pour le site de l'installation. Les mesures comportent notamment :

- 1° Les mesures de maîtrise des risques liés aux sols s'éventuellement nécessaires ;
- 2° Les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées, selon leur usage actuel ou celui défini dans les documents de planification en vigueur ;
- 3° En cas de besoin, la surveillance à exercer ;
- 4° Les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol, accompagnées, le cas échéant, des dispositions proposées par l'exploitant pour mettre en œuvre des servitudes ou des restrictions d'usage.

II. Au vu notamment du mémoire de réhabilitation, le préfet détermine, s'il y a lieu, par arrêté pris dans les formes prévues à l'article R. 512-31, les travaux et les mesures de surveillance nécessaires. Ces prescriptions sont fixées compte tenu de l'usage retenu en tenant compte de l'efficacité des techniques de réhabilitation dans des conditions économiquement acceptables ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

III. Lorsque les travaux prévus dans le mémoire ou prescrits par le préfet sont réalisés, l'exploitant en informe le préfet.

L'inspecteur des installations classées constate par procès-verbal la réalisation des travaux. Il transmet le procès-verbal au préfet qui en adresse un exemplaire à l'exploitant ainsi qu'au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain.

Article R. 512-39-4 du Code de l'environnement

(Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010, article 19)

A tout moment, même après la remise en état du site, le préfet peut imposer à l'exploitant, par arrêté pris dans les formes prévues à l'article R. 512-31, les prescriptions nécessaires à la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.

En cas de modification ultérieure de l'usage du site, l'exploitant ne peut se voir imposer de mesures complémentaires induites par ce nouvel usage sauf s'il est lui-même à l'initiative de ce changement d'usage.

3. SYNTHÈSE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES LOCALES

Nota : les données ci-après sont issues du rapport d'étude historique et documentaire et de vulnérabilité des milieux établi en octobre 2015 par Bureau Veritas et référencé Rapport CB404/6275854 V0.

Le site MAISON JOHANES BOUBEE est localisé au Sud de Bayeux, à une altitude moyenne d'environ 55 m NGF, sur un plateau, entaillé par les vallées de l'Aure et de la Seulles (orientées Sud – Nord).

Le climat régional est de type tempéré, sub-océanique se caractérisant par une fréquence assez élevée de précipitations, une douceur relative des températures et la faiblesse des amplitudes saisonnières.

La carte géologique de Bayeux a été consultée. Le site est localisé au droit des formations superficielles et d'altération et des formations éoliennes - Löss (Weichsélien) carbonaté

01191X0276/T2

Log géologique numérisé

Nombre de niveaux : 6

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 2 m	TERRE VEGETALE ET LIMON ARGILEUX BRUN	
De 2 à 4 m	LIMON ARGILEUX A GRAVIER	
De 4 à 5 m	SABLE FIN ARGILEUX JAUNE BEIGE	
De 5 à 15 m	SABLE FIN JAUNE BEIGE + CLAIR A LA BASE	
De 15 à 17 m	ARGILE BRUNE	
De 17 à 18 m	CALCAIRE	

Tableau 4 : Coupe géologique du sondage 01191X0276/T2 à proximité du site (source : Infoterre)

D'un point de vue hydrogéologique, le site de MAISON JOHANES BOUBEE, Route d'Audrieu, se situe sur le plateau calcaire jurassique du Bajocien. Les aquifères sont discontinus, à surface libre, situés dans les niveaux plus perméables de la succession stratigraphique. Les circulations y sont de type karstique, se réfugiant dans les fissures élargies par dissolution. Selon les données de l'atlas hydrogéologique du Calvados, au droit du site, le sens global d'écoulement est vers le Nord – Nord Est, sens d'écoulement pouvant être influencé par de nombreux facteurs.

Les eaux souterraines sont exploitées localement à des fins :

- ✓ d'alimentation en eau potable (le site n'est pas localisé dans les périmètres de protection de captages AEP) ;
- ✓ d'alimentation en eau industrielle ;
- ✓ privatives (puits particuliers, usages agricoles, etc.) ;
- ✓ de surveillance piézométrique.

Les usages des eaux souterraines seront repris dans l'étude historique et documentaire.

D'un point de vue hydrologique, la rivière de l'Aure s'écoule à l'Ouest du site, à environ 900 m du site et traverse la ville de Bayeux du Sud vers le Nord. Le seul usage de la rivière de l'Aure dans la zone concernée est la pêche à la ligne.

Le site MAISON JOHANES BOUBEE de la route d'Audrieu ne se trouve pas en zone inondable par crue et est localisé dans une zone à sensibilité très faible quant au risque d'inondation par remontées de nappes.

Selon les données disponibles consultées, le site MAISON JOHANES BOUBEE de la route d'Audrieu n'est pas compris dans une zone naturelle remarquable (biotopes d'espèces protégées, parc naturel, zones NATURA 2000, ZICO, ZNIEFF de types 1 et 2). Toutes ces zones sont éloignées du site, à minimum 5 km.

La commune de Bayeux a déjà été concernée, dans le passé, par des coulées de boues, des inondations et des mouvements de terrain. Les cartes consultées montrent :

- ✓ qu'il n'existe pas de mouvements de terrain recensés au droit du site ;
- ✓ que le site n'est pas localisé dans une zone où des cavités souterraines abandonnées non minières sont enregistrées ;
- ✓ que la ville de Bayeux se situe dans une zone d'aléa sismique faible (2).

Nota : les cartographies et les données disponibles ne répertorient pas nécessairement tous les mouvements de terrains, cavités et autres risques naturels.

4. ANALYSE DU SITE APRES LA CESSATION DES ACTIVITES

I. INVENTAIRE DES ACTIVITES ET DES ELEMENTS POUVANT PRESENTER UN RISQUE OU UNE POLLUTION

Sources de pollution potentielle sur site

Les sources de pollution potentielle ou avérée identifiées sur le site dans le cadre de l'étude documentaire et historique sont présentées sur la figure et le tableau ci-après qui détaille également leur localisation, l'origine de la pollution potentielle ou avérée et les principaux polluants potentiels identifiés.

REF.	NOM DE LA ZONE	LOCALISATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE / AVEREE	COMMENTAIRES	POLLUTION POTENTIELLE / AVEREE
1	Séparateur d'hydrocarbures	Est	Disfonctionnement du séparateur	Séparateur contrôlé et entretenu régulièrement	HCT, métaux, HAP
2	Traitement des eaux usées	Nord-Ouest	Fuite du poste de relevage et / ou du bassin d'homogénéisation	les installations (poste de relevage et bassin sont entretenus régulièrement par la société AQUADEP)	pH, métaux, alcools, HCT, azote total, phosphore
3	Stockage des déchets	Sud-Est	Lixiviats, infiltration de métaux dans le sol	Stockage dans des bennes, dalle béton	Métaux
4	Stockage des produits chimiques de nettoyage	Nord du bâtiment	Fuite d'un produit (soude, acide, alcalin...)	Rétention, carrelage, dalle béton	pH, métaux, HCT, solvants, alcools
5	Ancienne métallerie	Site		Pas d'information sur la gestion environnementale de l'activité	HCT, métaux, HAP, solvants

Tableau 5 : Sources potentielles ou avérées de pollution

Sources de pollution potentielle hors site

Le site est localisé dans une zone industrielle. Le site est entouré d'entreprises susceptibles d'être polluantes (se reporter au rapport d'étude historique et documentaire).

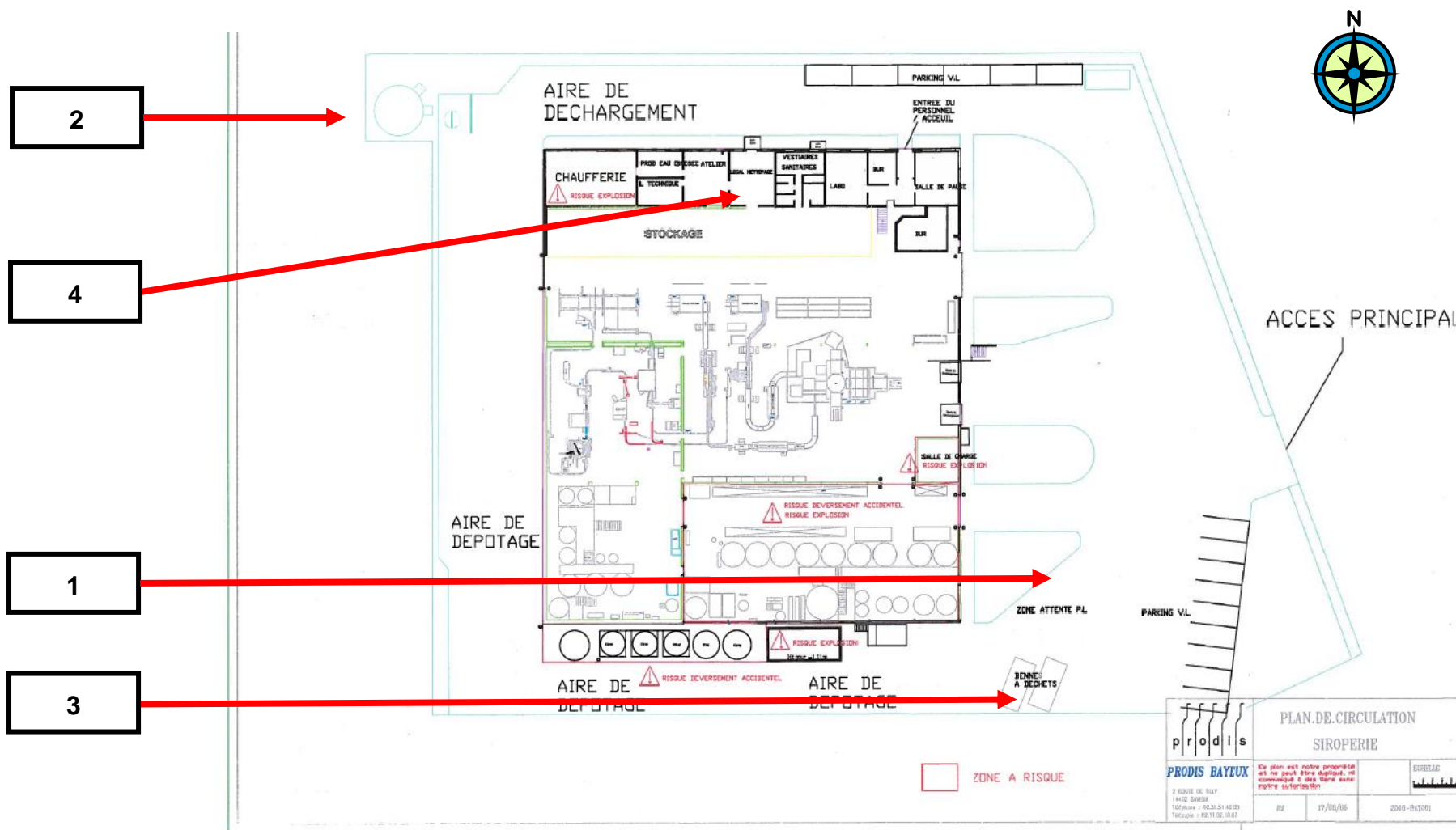


Figure 9 : Localisation des sources potentielles ou avérées de pollution sur le site de PRODIS – échelle modifiée (situation approximative)

II. MESURES PRISES OU PREVUES POUR L'EVACUATION OU L'ELIMINATION DES PRODUITS DANGEREUX, DES DECHETS ET DES INSTALLATIONS

a) Installations techniques

✓ Chaufferie

MAISON JOHANES BOUBEE procèdera à la coupure de l'alimentation en gaz du site avec GDF et tiendra à disposition de l'administration le procès-verbal d'intervention. Après mise en sécurité de la chaudière, celle-ci sera démontée et déménagée sur le site de la Route de Tilly.

✓ Compresseurs

L'air comprimé était utilisé pour l'alimentation pneumatique des machines et était fourni par deux compresseurs dont les caractéristiques figurent ci-dessous.

LOCALISATION	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	Puissance
Salle Compresseurs	Compresseur Air	ATLAS COPCO	ZT 45	45 kW
Salle Compresseurs	Compresseur Air	ATLAS COPCO	GA 230	25 kW

Tableau 6 : Caractéristiques des compresseurs du site

Les 2 compresseurs ont été transférés sur le site de Tilly. Le compresseur ZT 45 sera raccordé. Le deuxième sera stocké en attente décision de son devenir. Les transferts ont été réalisés le 6 Octobre 2015 par l'entreprise Christophe Levage. Les raccordements des tuyauteries et électriques seront réalisés par l'entreprise Fouchard le 30 Octobre 2015. Un contrat de maintenance sera reconduit avec la société Atlas Copco.

✓ Groupes froids, climatiseurs et sècheurs d'air

Les installations présentes sur le site de la route d'Audrieu sont reprises dans le tableau ci-après :

LOCALISATION	N°	DESIGNATION	MARQUE	MODELE	QTE kg	FLUIDE
Salle Compresseurs	1	Sécheur Air	ATLAS COPCO	FD 115	2	R22
	2	Sécheur Air	IGERSALL- RAND	TMS38	1,5	R12
	3	Sécheur Air	ATLAS COPCO	FD 120	0,9	R410 A
Laboratoire	4	Climatisation	DALKIN	RXS35CVMB	1	R410 A
Salle de fabrication	5	Chambre froide	ZANOTTI	/	2,7	R 404 A
	6	Chambre froide	L'UNITE HERMETIQUE	CAJ	5	R 404 A

Tableau 7 : Caractéristiques des groupes froids du site

Toutes les installations ont été transférées sur le site de Tilly. Ces installations ont été démontées par les entreprises Cesbron et Fouchard et transférées par l'entreprise Christophe Levage.

A ce jour :

- ☞ Installation n°1: Attente décision pour mise au rebut ou vente.
- ☞ Installation n°2: Attente décision pour mise au rebut ou vente.
- ☞ Installation n°3: Ce matériel sera raccordé sur le site de Tilly à l'intérieur de la salle des compresseurs. Les raccordements des tuyauteries et électriques seront réalisés par l'entreprise Fouchard le 30 Octobre 2015. Un contrat de maintenance sera reconduit avec la société Atlas Copco.
- ☞ Installation n°4: Ce matériel sera raccordé sur le site de Tilly à l'intérieur de la salle informatique. Les raccordements des tuyauteries et électriques seront réalisés par l'entreprise Cesbron courant Octobre. Un contrat de maintenance sera reconduit avec la société Cesbron.
- ☞ Installation n°5: Attente décision pour mise au rebut ou vente.
- ☞ Installation n°6: Attente décision pour mise au rebut au vente

Si les installations devaient finalement être mises au rebut, MAISON JOHANES BOUBEE fera, préalablement, purger les liquides frigorigènes contenus dans les installations par une société compétente. Les déchets seront évacués vers des filières spécialisées et régulièrement autorisées. Les bordereaux d'envoi de déchets et de suivi de leur élimination seront conservés par MAISON JOHANES BOUBEE et tenus à la disposition de l'administration.

✓ Installations de prétraitement des eaux

Toute l'installation (bassin d'homogénéisation, pompe de relevage, cuve de stockage des eaux résiduaires avant prétraitement, radier béton, fondations) sera démolie courant du mois de novembre 2015. Une consultation d'entreprises est actuellement en cours.

Préalablement les eaux et boues restant encore en place dans les installations seront pompées et évacuées vers la station d'épuration du site de la Route de Tilly et les boues évacuées vers une filière spécialisée et autorisée. Les bordereaux de suivi de déchets seront conservés par MAISON JOHANES BOUBEE et tenus à la disposition de l'administration.

Les déchets de démolition seront évacués vers des filières spécialisées et régulièrement autorisées. Les bordereaux d'envoi de déchets et de suivi de leur élimination seront conservés par MAISON JOHANES BOUBEE et tenus à la disposition de l'administration.

✓ Lignes de production

Toutes les lignes de production seront démontées et transférées sur le site de la Route de Tilly, par l'entreprise Actemium Ifs. Le démontage, transfert et remontage sont planifiés entre le 5/10/2015 et 15/11/2015.

✓ Installations de traitement des eaux : osmoseur, déchlorateur, adoucisseur

Les installations d'eaux ont été mises à l'arrêt par l'entreprise BASF, démontées par l'entreprise Fouchard et transférées sur le site de la Route de Tilly par l'entreprise Christophe Levage. L'entreprise Fouchard se chargera de les remonter (raccordement tuyauteries + électriques). L'entreprise BASF assurera le redémarrage.

✓ Engins de manutention électriques et thermiques, salle de charge.

La société dispose de 4 chariots électriques et d'un chariot gaz.

Un local de charge est situé dans l'atelier : il possède 4 chargeurs pour la charge d'un chariot élévateur, de 3 transpalettes et d'un gerbeur.

Les caractéristiques des chargeurs d'accumulateurs utilisés sur le site d'Audrieu sont les suivantes :

Marque des chargeurs	Nombre	Puissance courant continu de charge en kW
LIFE OLDHAM	1	1,6
HAWKER	1	1,0
EXIDE	1	2,3
JUNGHEINRICH	1	3,4
ZIVAN	1	3,4
Total		11,7

Tableau 8 : Caractéristiques des postes de charge de batteries du site

Les engins et chargeurs sont transférés entre le 5/10 et 15/11 par MJB sur le site de Tilly. Un contrat de maintenance est reconduit avec la société Still.

b) Stockages

✓ Stockage de bouteilles industrielles

Le site dispose d'un chariot élévateur gaz alimenté au propane. Le site possède plusieurs autres types de gaz (hydrogène pour les analyses laboratoire, acétylène/oxygène et argon pour la soudure ...) dont la liste est présentée dans le tableau suivant :

LOCALISATION	TYPE	CARACTERISTIQUE	QUANTITE
Extérieur / Cours	Gaz de carburation	13 kg	18 x 30,6 L
Extérieur / Laboratoire	Hydrogène	B50 200 bars	2 x 8,8 m ³
Extérieur / Laboratoire	Hélium	B50 200 bars	2 x 9,1 m ³
Extérieur / Laboratoire	Air synthétique	B50 200 bars	2 x 9,8 m ³
Maintenance	Acétylène	200 bars	1 m ³
Maintenance	Argon	200 bars	4,2 m ³
Maintenance	Oxygène	200 bars	1 m ³

Tableau 9 : Bouteilles de gaz stockées sur le site

Selon la nature des gaz :

- ☞ Les gaz de carburation seront transférés sur le site de la Route de Tilly par Primagaz entre le 5/10/2015 et 15/11/2015
- ☞ Les gaz destinés à la maintenance ont été transférés par MJB le 6/10/2015,
- ☞ Les gaz destinés au laboratoire seront également transférés. L'entreprise en charge de ces transferts n'est pas connue à ce stade.

✓ Cuves et silos, à l'intérieur et à l'extérieur et armoires de stockage réfrigérées

Les silos et cuves inox matières premières sont démontées par l'entreprise SIT Process; transférées par l'entreprise Christophe Levage et remontées sur le site de Tilly par l'entreprise SIT Process. Le transfert est prévu du 19/10/2015 au 23/10/2015.

Les rétentions (y compris les radiers) situées le long du bâtiment et à l'extérieur seront démolies. Les bordereaux d'envoi et d'élimination des gravats seront conservés par MAISON JOHANES BOUBEE et tenus à la disposition de l'administration.

✓ Produits chimiques

Les produits chimiques stockés sur le site (principalement des produits lessiviels) seront transférés sur le site de la Route de Tilly par MAISON JOHANES BOUBEE entre le 5/10/2015 et le 15/11/2015.

Les rétentions « mobiles » seront également transférées.

✓ Racks de stockage et Palettes

Les racks de stockage et la totalité des palettes présentes sur le site (intérieur et extérieur) seront transférés sur le site de la Route de Tilly.

✓ Déchets

a) Nature et volume des déchets

Nature des déchets	Situation actuelle (Données 2012)
Cartons	72,8 tonnes
Plastiques	19,1 tonnes
Ferrailles (bidons, fûts métal de jus de fruits)	6,6 tonnes
DIB (bidons, seaux, capsules, bouchons, déchets administratifs souillés ...)	23,4 tonnes
Verre (débris de bouteilles)	7,6 tonnes
Bois	46,3 tonnes

Tableau 10 : Principaux déchets générés par le site

✚ Mode de traitement des déchets

Situation actuelle	
Cartons	Recyclage et réutilisation
Plastiques	Balles compactées entreposées dans la cour de l'entrepôt fourniture, envoyées vers la zone déchets du site de Tilly et ensuite reprises par la société SIREC : recyclage et réutilisation
Ferrailles	Stockage en benne de 28 m ³ et reprise par la société SIREC : recyclage et réutilisation
DIB	Stockés dans des bennes et enlevés par la société SIREC : recyclage et réutilisation
Verre	Stockage en benne de 20 m ³ et reprise par la société SIREC : recyclage et réutilisation
Bois	- recyclé pour les palettes - stocké sur site et ensuite envoyé vers la zone déchets du site Tilly et repris par la société REI : recyclage et réutilisation

Tableau 11 : Mode de traitement des déchets du site

Les bennes seront reprises par la société en charge de l'élimination des déchets.

✓ Séparateur

Courant décembre 2015, la maison JOHANES BOUBEE fera procéder par la MADELINE au nettoyage du séparateur hydrocarbures (vidange et curage) situé à l'entrée du site. Les boues récupérées seront évacués vers des filières spécialisées et régulièrement autorisées. Les bordereaux d'envoi de déchets et de suivi de leur élimination seront conservés par MAISON JOHANES BOUBEE et tenus à la disposition de l'administration.

Au 31 décembre 2015, date de fin de bail, la société MAISON JOHANES BOUBEE aura éliminé tous les produits et les déchets dangereux présents sur le site de la route d'Audrieu. Le bâtiment sera vide de toutes les installations techniques et de stockage ainsi que des lignes de fabrication. La majorité est transférée sur le site de la Route de Tilly, le reste est éliminé par différentes sociétés selon un cahier des charges précis. Les bordereaux d'envoi et de suivi des déchets et autres produits dangereux seront conservés par MAISON JOHANES BOUBEE et tenus à la disposition de l'administration.

Les rétentions extérieures et la station de prétraitement des eaux résiduaires (aériennes et enterrées) seront démolies.

III. MESURES PRISES OU PREVUES QUANT AUX INTERDICTIONS OU LIMITATIONS D'ACCES AU SITE

MAISON JOHANES BOUBEE sera présente sur le site jusque fin de l'année 2015. Le démantèlement et le déménagement des installations techniques aura lieu courant du dernier trimestre 2015.

Jusque fin 2015, le site est sous la surveillance de MAISON JOHANES BOUBEE :

- ✓ pendant les heures d'ouverture : la surveillance est faite par le personnel présent sur place ;
- ✓ en dehors des heures d'ouverture, les dispositions suivantes sont prises :
 - le site est entièrement clôturé par un grillage et fermé par un portail ;
 - l'accès au site est possible par un portail localisé au niveau de la route d'Audrieu, fermé en dehors des heures d'ouverture ;
 - le bâtiment est sous alarme anti-intrusion et sous détection incendie.

Au 1^{er} janvier 2016, les mesures d'interdictions et limitations d'accès au site relèveront de la responsabilité du propriétaire du site. Les installations techniques liées à la détection incendie et l'alarme anti-intrusion resteront en place et le propriétaire devra s'assurer de leur bon fonctionnement par reprise des contrats.

Nota : MAISON JOHANES BOUBEE ne demandera pas la résiliation du contrat d'électricité mais fera procéder au transfert d'exploitant du compteur EDF vers l'actuel.

IV. MESURES PRISES OU PREVUES POUR SUPPRIMER LES RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Les risques d'incendie ou d'explosion sur le site lorsqu'il était en fonctionnement sont :

a) Risques d'incendie

- ☞ liés aux installations électriques (court-circuit),
- ☞ stockage d'emballages,
- ☞ fonctionnement de la chaudière au gaz naturel,
- ☞ stockage de palettes bois,
- ☞ stockage des alcools de bouche.

b) Risques d'explosion

- ☞ stockage et emploi d'alcool surfin,
- ☞ stockage et emploi de divers produits inflammables (spiritueux, arômes, colorants, etc.),
- ☞ conditionnement de produits inflammables finis,
- ☞ stockage de sucre en silo,
- ☞ local de charge d'engins électriques : le dégagement d'hydrogène au niveau des postes de charge, en cas de ventilation insuffisante, peut entraîner des risques d'explosion dans le local concerné,
- ☞ stockage et utilisation de bouteille de gaz de carburation,
- ☞ chaufferie au gaz naturel,
- ☞ utilisation d'un poste à souder oxyacétylénique.

Dans le cadre de la cessation d'activité, MAISON JOHANES BOUBEE procèdera d'ici fin 2015 au transfert, sur le site de la Route de TILLY :

- ☞ de l'ensemble des stockages de matières premières, de produits finis, palettes de bois, emballages, bouteilles de gaz,
- ☞ des installations techniques (chaudière, engins de manutention, postes de charge des batteries),
- ☞ à la coupure de l'alimentation en gaz de ville du site,
- ☞ à l'entretien des espaces verts.

Les contrôles périodiques des installations électriques ont été réalisés en juin 2015, ils seront transmis au propriétaire en décembre 2015.

Nota : les extincteurs seront également transférés sur le site de la route de Tilly.

Après le 31/12/2015, les risques d'incendie et/ou d'explosion sur le site seront très limités de par les dispositions prises par MAISON JOHANES BOUBEE ;

D'une manière générale, une fois l'exploitant parti, les mesures prises pour supprimer le risque d'incendie et d'explosion relèveront de la responsabilité du propriétaire. Ainsi, le propriétaire devra s'assurer :

- ☞ de la reprise du contrat électrique pour maintenir la détection incendie en fonctionnement ainsi que l'alarme anti-intrusion,
- ☞ de la présence des extincteurs,
- ☞ des vérifications annuelles des installations électriques et des extincteurs,
- ☞ de l'entretien des espaces verts pour éviter tout risque de départ de feu,
- ☞ de l'entretien de la clôture et du bon fonctionnement du portail d'accès afin de limiter tout acte de malveillance.

V. LES MESURES PRISES OU PREVUES POUR LA SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR SON ENVIRONNEMENT

a) Surveillance de l'installation sur le milieu air

La source de rejets atmosphériques sur le site de la Route d'Audrieu est la chaudière fonctionnant au gaz naturel.

MAISON JOHANES BOUBEE fera procéder à l'arrêt de l'alimentation en gaz du site par GDF et tiendra à disposition des autorités le procès-verbal d'intervention.

Après purge et mise en sécurité des installations techniques, la chaudière sera démontée et déménagée sur le site de la Route de Tilly.

Après le départ de MAISON JOHANES BOUBEE, il n'y aura plus sur le site de la Route d'Audrieu d'installations susceptibles de générer des rejets atmosphériques. Aucune mesure de surveillance sur le milieu air n'est donc requise.

b) Surveillance de l'installation sur les sols, sur les eaux souterraines et superficielles

✓ Surveillance de l'installation sur les sols et eaux souterraines

Une étude historique et documentaire et de vulnérabilité des milieux a été réalisée par Bureau Veritas (cf. référence ci-avant). Cette étude a mis en évidence la présence de 5 sources de pollution potentielle des sols.

La réalisation de sondages de sol a été recommandée. Ils seront réalisés une fois les opérations de déménagement et démolition réalisées et en tout état de cause de façon à avoir les résultats analytiques avant le départ de MAISON JOHANES BOUBEE du site de la Route d'Andrieu.

Sur base des éléments de l'étude historique et documentaire, le programme suivant de sondage est proposé :

REF.	NOM DE LA ZONE	LOCALISATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE / AVEREE	Nature des investigations	Polluants recherchés
1	Séparateur d'hydrocarbures	Est	Disfonctionnement du séparateur	1 sondage à 3m	2 échantillons : HCT, HAP, métaux
2	Traitement des eaux usées	Nord-Ouest	Fuite du poste de relevage et / ou du bassin d'homogénéisation	1 sondage à 2 m	1 échantillon pH, métaux, alcools, HCT, azote total, phosphore
3	Stockage des déchets	Sud-Est	Lixiviats, infiltration de métaux dans le sol	1 sondage à 2 m	1 échantillon Métaux, HCT
4	Stockage des produits chimiques de nettoyage	Nord du bâtiment	Fuite d'un produit (soude, acide, alcalin...)	1 sondage à 2 m (extérieur, devant la zone)	1 échantillon pH, métaux, HCT, solvants et solvants polaires, alcools
5	Ancienne métallerie	Site		4 sondages à 2 m dont 2 à l'intérieur	4 échantillons HCT, métaux, HAP, solvants
6	Sondage témoin	Espaces verts à l'entrée du site	-	1 sondage à 3 m	2 échantillons HCT, HAP, métaux, solvants, alcool, pH, azote total, phosphore

Tableau 12 : Programme d'investigations proposées

HCT : hydrocarbures totaux

HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

Métaux : arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc

Solvants : BTEX (solvants aromatiques : benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes totaux) et/ou COHV (Composés Organo-Halogénés Volatils).

Après le 31 décembre 2015, toutes les sources potentielles de pollution des sols liées aux activités de MAISON JOHANES BOUBEE auront été supprimées.

MAISON JOHANES BOUBEE transmettra à la Préfecture le rapport relatif aux investigations de terrain. En fonction des résultats de ces investigations, un programme de surveillance des sols et/ou des eaux souterraines pourra être mis en œuvre.

- ✓ Surveillance de l'installation sur les eaux superficielles

Le séparateur hydrocarbures aura été vidangé et curé et les boues éliminées via des filières spécialisées et autorisées. Les bordereaux d'intervention et de suivi des déchets seront conservés par MAISON JOHANES BOUBEE et tenus à la disposition de l'administration.

Les installations de prétraitement des eaux résiduaires auront été démantelées (structures aériennes et enterrées) après vidange des eaux résiduaires encore présentes et nettoyage des installations par la société MADELINE. Les bordereaux d'intervention et de suivi des déchets seront conservés par MAISON JOHANES BOUBEE et tenus à la disposition de l'administration.

Au 31 décembre 2015, le site ne sera plus actif. Il n'y aura plus de rejets aqueux liés à l'activité du site.

5. CONCLUSION

La cessation d'activité du site MAISON JOHANES BOUBEE intervient dans le cadre du déménagement des installations et des lignes de production sur l'autre site localisé Route de Tilly à Bayeux.

Concernant le site de la route d'Audrieu, MAISON JOHANES BOUBEE est en cours de déménagement de l'ensemble des installations techniques, des stockages et des lignes de fabrication. Les rétentions extérieures et la station de prétraitement des eaux résiduaires seront démolies.

Au 31 décembre 2015, le bail liant MAISON JOHANES BOUBEE au propriétaire du site (société ROUGIER et fils) prendra fin. MAISON JOHANES BOUBEE rendra un site totalement vide. L'alimentation en gaz aura été coupée et le transfert du compteur EDF vers le propriétaire aura été fait.

L'usage futur du site restera de type industriel. Un courrier sera envoyé au maire afin de l'informer de l'usage futur possible du site.

MAISON JOHANES BOUBEE informera le propriétaire des mesures prises afin qu'il puisse prendre toutes les dispositions pour :

- ✓ limiter l'accès au site : surveillance, maintien de la clôture en bon état,
- ✓ supprimer les risques incendie, explosion : contrôles réglementaires, maintien des éléments de sécurité (extincteurs), entretien des espaces verts,
- ✓ surveiller l'impact du site : l'étude sur le milieu eau et sol sera développée dans le rapport sol en cours et qui sera joint ultérieurement.